



LIVRET D'ACCUEIL

Résidence OSMOSE - Marcq en Baroeul -

Chers Résidents et Résidentes,

Vous venez d'emménager dans votre nouvel appartement et nous désirons, à ce titre, vous souhaiter la bienvenue.

Vous trouverez dans ce petit guide des renseignements pratiques, des numéros de téléphones ou adresses utiles ainsi que le rappel des règles de vie de collectivités.

➤ TRAITEMENT DES DECHETS :

- ✓ RECLYCLABES (Container Bordeaux)
- ✓ NON RECLYCLABES (sacs de déchets fermés) à déposer dans les containers gris
- ✓ **ENCOMBRANTS (CARTONS emménagement ; meubles ; polystyrène...) SONT à DEPOSER en DECHETTERIE et non dans le local poubelle ! (Document en annexe)**
- ✓ Pour prendre rendez-vous, un seul numéro vert !



 **N°Vert 0 800 203 775**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

<http://www.encombrantssurrendez-vous.com>

DECHETTERIE DE MONS EN BAROEUL

Rue du Chemin de la Mare à MONS EN BAROEUL

Ouverture (y compris jours fériés)

- . Lundi au Samedi de 7h30 à 18h
- . **Dimanche de 8h à 13h**

DECHETTERIE DE LA MADELEINE

301 rue du Président Georges Pompidou à LA MADELEINE

ouverture (y compris jours fériés)

- . Lundi de 09h à 18h
- . Mardi au Samedi de 7h30 à 18h
- . **Dimanche de 9h à 13h**

Fermeture : 11 novembre - 25 décembre - 1er janvier - 1er mai

➤ Boîtes aux Lettres:



Dans un souci d'harmonie, les noms sur les boîtes aux lettres sont tous écrits de manière uniforme. Le syndic ou le Conseil Syndical prend en charge la mise à jour des étiquettes.

Nous vous demandons donc lors de votre emménagement de communiquer au plus vite vos coordonnées (Obligation au règlement de la Copropriété)

vos noms, n° Apt, Bât, sur l'adresse mail du conseil syndical :

residence.osmose59700@gmail.com

Emménagement/Déménagement:



TOUTES NEGLIGENCES OU MANQUEMENTS VOUS SERONT FACTURÉS PAR UN PRESTATAIRE

Vous venez d'emménager ou allez déménager, n'oubliez pas de prévenir

soit le Conseil Syndical par mail ou soit le syndic FONCIA

Nous pouvons également vous fournir le bip du portail du garage souterrain pour vous faciliter l'accès et le stationnement

Un Kit de nettoyage est mis à votre disposition au Bât 20 (sur demande).

➤ **Local à vélo (X2)**



Le premier est situé pour le Bât 20, au sous sol en accédant par les escaliers à droite.

Le second est situé pour le Bât 22, à l'extérieur du bâtiment à côté du local poubelle.

➤ **Stationnement**



**PARKING PRIVE
RESERVE
AUX RESIDENTS
STATIONNEMENT INTERDIT**

Le stationnement est réservé exclusivement aux résidents (Parking aérien + garage souterrain).

Vous êtes priés de respecter vos emplacements respectifs et de vous garer correctement sur votre place de parking.

La Charte du bon voisinage (extrait du Règlement Intérieur):

- ❑ **Ne pas jeter ses mégots, papiers, miettes... par dessus son balcon.**
- ❑ **Tenir son animal domestique en laisse dans l'enceinte de l'immeuble.**
- ❑ **Ne pas laisser votre animal faire ses besoins dans les espaces verts de la résidence.**
- ❑ **Ne pas fumer dans les parties communes + les jets de mégots sont interdits dans la descente du garage sous-sol et dans l'enceinte de la résidence**
- ❑ **Ne pas monopoliser les ascenseurs.**
- ❑ **Ne rien stocker sur sa place de parking, sur les balcons et les couloirs d'accès**
- ❑ **Respecter les parties communes**
- ❑ **Prévenir ses voisins en cas de fêtes ou de bruits occasionnels.**
- ❑ **Ne pas circuler en vélo, cyclo, trottinettes dans l'enceinte des parties communes**
- ❑ **Ne pas marcher à chaussure et à talon intempestivement sur votre parquet et carrelage**

➤ **La sécurité de la Résidence**



L'accès se fait par badge. Avec un badge unique, chaque résident peut accéder à l'ensemble des zones auxquelles il a droit. Pour le paramétrage de vos badges ou, en cas de perte ou de vol d'un de vos badges, prévenez au plus vite le syndic ou le Conseil Syndical afin qu'il le désactive.

Pour préserver la sécurité dans votre bâtiment, n'ouvrez qu'aux personnes que vous connaissez.

Un contacteur accès pompier a été installé sur le portail coulissant du parking aérien.

- **La vidéosurveillance** : Des caméras de vidéosurveillance sont installées dans le sous-sol et les halls d'entrée. Les enregistrements sont conservés par le syndic pendant 30 jours.

En cas d'effraction ou de vol dans votre immeuble, prévenez au plus vite le syndic ou le Président du Conseil Syndical afin qu'en cas de dépôt de plainte, les services de Police puissent agir rapidement.

➤ **Coordonnées des services utiles (à titre indicatif)**

Services	Sociétés	Téléphone ou Email
SYNDIC	FONCIA	03.20.57.25.92
Conseil Syndical	Résidence OSMOSE	residence.osmose59700@gmail.com
Ascenseur	ORONA	09.87.67.17.67 Ref Bat B1(20) :n° 08000395 Ref Bat B2(22) :n° 08000396
Portails + porte <u>Garage s/sol</u>	SMF	03.20.90.40.90 (en journée) 03.20.90.40.94 (le soir & week-end)
Gaz/Electricité	ENGIE 24/24	Gaz : 0 800 47 33 33 Electricité : 0 972 675 059
Eclairage sous sol + Extérieur	FONCIA/ Conseil Syndical	03.20.57.25.92 residence.osmose59700@gmail.com
POLICE	17	17
Pompier	18	18
SAMU	15	15

Ce livret d'accueil a pour ambition de présenter les règles permettant d'assurer la vie dans la résidence dans le respect de la liberté, des droits et des devoirs de chaque occupant pour l'intérêt commun et le confort général de tous. Il ne remplace, en aucune manière, le règlement de copropriété.

Les Membres du bureau syndical "OSMOSE"

VOS INTERLOCUTEURS

Isabelle DOMONT

Gestionnaire Clientèle Pôle Neuf :

Isabelle.domont@foncia.com


 : 03.20.57.25.92

Le Conseil Syndical :

PRESIDENT :

M. BOUTELIER

APPT n° 102 Bât 20

 : 06-83-13-05-27

Les Membres du Bureau :

- **Mme SAMYN** APPT n° 101 Bât 20
- **M. SON** APPT n° 105 Bât 20
- **M. HOREL** APPT n° 132 Bât 20
- **M.VANHERRENTALS** APPT n° 134 Bât 20
- **M. & Mme VERMELLE** APPT n° 142 Bât 20
- **Mme BROYON.....** APPT n° 233 Bât 22
- **Mme LECLAIRE (Propriétaire-Bailleur) Bât 20**